Caisse de l'industrie de la construction (CIC)
Caisse de compensation de la SSE – Agence de Genève – AVS 66.2
Caisses de compensation bâtiment – gypserie-peinture – étanchéité et toitures – carrelage
Caisse d'allocations familiales de l'industrie et de la construction (CAFINCO)
Caisse paritaire de prévoyance de l'industrie et de la construction (CPPIC) – Fondation PACT
Caisse de retraite anticipée du second œuvre romand (RESOR)
CHE-100.851.984 TVA bâtiment - CHE-113.727.922 TVA gypserie-peinture

Rue de Malatrex 14 - 1201 Genève
Tél. 022 949 19 19 - Fax 022 949 19 20
www.ccb.ch
CCP 12-4493-3

Réf. : BD/fb/014

Genève, le 25 octobre 2017

Madame, Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous communiquer les informations suivantes concernant

la transmission des certificats de salaire par l'employeur.

Dès l'année fiscale 2017, la loi de procédure fiscale impose, entre autres, aux employeurs de transmettre à l'AFC les certificats de salaire de leurs employés.

La transmission électronique n'est pas encore possible aujourd'hui. Notre Caisse peut toutefois vous soulager dans cette tâche en procédant à l'envoi d'une version papier à votre place. Pour ce faire, il vous suffit d'adresser un mail à paies@ccb.ch en indiquant votre numéro d'entreprise.

Notre service « Entreprises » (tél. 022 949 19 62) est à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Caisses de compensation du bâtiment
et de la gypserie-peinture

Jean Rémy Roulet
Directeur

Bruno Dufresne
Responsable Entreprises